



ARRETE MUNICIPAL N° 08.03.80/SGS-2008-08
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A M. Patrick IMBERT

Le Maire de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18,

Vu les élections municipales du 9 mars 2008,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 14 mars 2008,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Patrick IMBERT, Adjoint au Maire, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du maire, des questions relatives au **développement économique et à l'emploi**.

ARTICLE 2 : M. Patrick IMBERT assume les responsabilités dévolues au 5^{ème} Adjoint.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick IMBERT dans les matières mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 4 : M. Patrick IMBERT tient le maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans le cadre mentionné à l'article 1.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié.

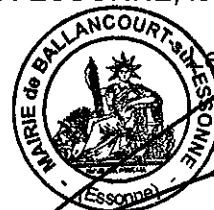
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. le Préfet de l'Essonne,
- M. le Procureur de la République,
- Mme la Trésorière Municipale,
- l'intéressé.

Fait à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, le 17 mars 2008

Le Cinquième Adjoint au Maire,

Patrick IMBERT.



Maire,

Charles de BOURBON BUSSET.